



Sandrine LOYER

Cabinet Objectif Santé

13, Rue d'Orée

72800 LE LUDE

Téléphone 02-43-48-01-78

Mobile 06-04-40-37-16

Courriel manature@sandrine-loyer.com

Site www.sandrine-loyer.com

SIRET : 793 795 584 00010

GYMNASTIQUE DES ORGANES

FICHE D'INSCRIPTION

Saison 2021-2022

 **Reprise des cours**
13 septembre 2021 

NOM - Prénom :	
Date de naissance :	
Adresse :	
Tel. Domicile :	Tel portable :
Adresse e-mail :	

Inscription pour le cours (cocher la case correspondante) :

LE LUDE :	Lundi matin	9h30-10H30	<input type="checkbox"/>	10h00-11H30	<input type="checkbox"/>	11h30-12H30	<input type="checkbox"/>
	Lundi soir	18h00-19h00	<input type="checkbox"/>	19h00-20h00	<input type="checkbox"/>	20h00-21h00	<input type="checkbox"/>

SABLE/S :	Vendredi matin	10h00-11h00	<input type="checkbox"/>	11h00-12h00	<input type="checkbox"/>
-----------	----------------	-------------	--------------------------	-------------	--------------------------

Règlement :	- Inscription à l'année.....	175 €	<input type="checkbox"/>
	- J'ai réglé 175€ pour l'année 2020-2021 et je demande une réduction pour une inscription à l'année en 2021 (COVID); à partir de 90 € <input type="checkbox"/>		
<i>Cocher les cases correspondantes</i>	- Inscription par forfait 10 séances.....	75 €	<input type="checkbox"/>
	- Chèques : 1 à 3 chèques (déposés sur 3 mois)....		<input type="checkbox"/>
	- Espèces		<input type="checkbox"/>
	- Virement (voir coordonnées ci-dessous).....		<input type="checkbox"/>

Documents à remettre à l'inscription :

Certificat médical d'aptitude à la gymnastique de moins de 3 mois

Paieement pour la période souscrite

Personne à prévenir en cas d'urgence :

NOM :	N° de tel. :
-------	--------------

Date :

Signature :

<i>J'ai lu et j'approuve les conditions générales au dos</i>

Agrément FENAHMAN et OMNES (n° 1225)

Entreprise Individuelle - RIB 15489 04808 00078517501 60 - IBAN FR76 1548 9048 0800 0785 1750 160

Conditions générales :

La présente inscription aux cours d'entretien corporel (Gymnastique des Organes selon l'enseignement Edmond Desbonnet) donne droit à assister aux séances dispensées par Sandrine LOYER pour la saison souscrite, aux jour et horaire choisis uniquement.

Elle est individuelle et ne peut être cédée à une tierce personne.

La saison commence habituellement la semaine du 15 septembre, et se termine le 30 juin de chaque année. Les cours ont lieu durant les semaines scolaires, hors jours fériés.

Il est conseillé de porter une tenue souple permettant les mouvements sans gêne, ainsi que de prévoir une bouteille d'eau, et éventuellement une serviette de bain pour couvrir le tapis fourni dans la salle (non obligatoire). Le matériel de gym est fourni à chaque séance (ballons, élastiques, haltères, autres éventuellement...)

Toute personne n'ayant JAMAIS assisté à aucune séance donnée par Sandrine LOYER depuis 2013 a droit à 1 cours d'essai gratuit et libre d'engagement.

Hors cours d'essai, toute inscription est dûe dès la première séance et définitive.

L'inscription à l'année ouvre droit à toutes les séances de l'horaire choisi, son montant est fixe et non remboursable quelquesoit la fréquentation effective de son bénéficiaire. Exceptionnellement, pour raison médicale imprévue, une absence supérieure à 3 mois durant une même saison pourra ouvrir droit à un remboursement au prorata du nombre de séances non réalisées, sur présentation d'un certificat médical.

L'inscription par forfait de 10 séances ouvre droit à toutes les séances de l'horaire choisi, une séance étant comptée à chaque présence du bénéficiaire.

En conséquence, une absence à la totalité d'une séance n'entraîne aucune consommation du forfait. A l'inverse, la présence même partielle à une séance est comptée comme une séance pleine. Sandrine Loyer met à disposition de chaque bénéficiaire,

à chaque séance, un tableau des présences sur la saison en cours et un décompte du nombre séances restant sur le forfait.

Au bout de la 10ème séance, le bénéficiaire est libre d'arrêter sa fréquentation des cours, ou de souscrire un nouveau forfait.

En fin de saison (juin), le nombre de séances non utilisées d'un forfait reste acquis à chaque bénéficiaire et pourra être utilisé à la saison suivante, en septembre de la même année civile, au maximum jusqu'en décembre de cette même année civile. Au 31 décembre de chaque année civile, toute séance non utilisée de la saison s'étant achevée en juin est définitivement perdue.

Dans tous les cas, comme pour l'inscription à l'année, toute souscription de forfait a un montant fixe, est définitive et est non remboursable.

L'inscription à plusieurs jours et/ou horaires différents est possible uniquement en règlement à l'année et entraîne autant de règlements à l'année que d'horaires choisis.

De manière exceptionnelle, il est possible de changer d'horaire sur une ou plusieurs séances sur demande et si accord de Sandrine Loyer (en fonction des disponibilités éventuelles sur l'horaire désiré). Pour le bon fonctionnement de cette possibilité de changement exceptionnel, il est demandé à chaque personne inscrite de bien vouloir prévenir Sandrine Loyer de ses absences (par téléphone ou par e-mail aux coordonnées indiquées, ou lors d'une séance).

*Le règlement se fait **en totalité** à l'inscription ou au plus tard lors de la première séance.*